

07 Août 2023 -08:16

Démarrage de la restauration de la façade avant du Palais de Justice de Bruxelles

Un jalon important pour la restauration du Palais de Justice de Bruxelles débute ce lundi 7 août 2023 : la restauration de la façade avant, côté Place Poelaert. Les travaux dureront environ deux ans et coûteront 31,7 millions d'euros, T.V.A. comprise. L'installation du chantier aura lieu au cours des prochaines semaines.

Mathieu Michel, secrétaire d'État de la Régie des Bâtiments :

« Lorsqu'à la fin de l'année 2020, j'ai exprimé l'ambition de restaurer le Palais de Justice de Bruxelles et de le débarrasser de ses échafaudages après 40 ans, j'ai vu partout des doutes et de l'incrédulité. Et pourtant, aujourd'hui, les travaux de restauration commencent bel et bien. Aujourd'hui, chacun peut constater que les travaux sur la façade du Palais de Justice, ce bâtiment emblématique, démarrent effectivement.

Commencer les travaux qui auraient dû être faits il y a 40 ans, c'est la seule façon de retirer les échafaudages.

Cette réalisation est le fruit d'un suivi quotidien, d'un travail de fond et de recherche de solutions auprès de la Régie des Bâtiments.

Rendez-vous l'été prochain, lorsque les échafaudages, après la restauration de la façade, seront effectivement enlevés. »

Étude de restauration préparatoire

En mars 2021, le projet de restauration de la façade avant du Palais de Justice de Bruxelles a débuté. Les échafaudages sur la façade avant ont été renforcés et adaptés aux normes actuelles. Ces échafaudages ont été placés au début des années 2000 à titre de mesure de sécurité préventive contre les chutes de pierres. Grâce à ces mesures, l'entrée principale du Palais de Justice est restée fonctionnelle et accessible.

L'adaptation de ces échafaudages a permis de réaliser l'étude de restauration de la façade avant. Des essais de restauration étaient également nécessaires en vue des travaux qui vont à présent démarrer.

L'étude de restauration a été menée par le bureau « PERSPECTIV architecten ». Elle s'est achevée au printemps 2023, à la suite de quoi, un entrepreneur a pu être désigné pour l'exécution des travaux.

Les travaux de la façade avant portent sur la restauration, non seulement de la façade en elle-même, mais également du péristyle et des menuiseries extérieures. La cour d'honneur (parvis) sera, par ailleurs, réaménagée et une grille, conforme au modèle historique, sera placée. Enfin, un plan lumière sera élaboré pour le Palais de Justice.

Le Palais de Justice étant classé comme monument, une collaboration étroite a été mise en place avec la Direction Patrimoine Culturel de la Région de Bruxelles-Capitale.

Restauration de la façade avant

La façade avant du Palais de Justice (construite entre 1866 et 1883) est altérée par l'usure du temps et des dégâts d'humidité dus à des infiltrations d'eau.

La restauration comprend le nettoyage, le contrôle et la réparation des matériaux pierreux. Cependant, un nombre minime de pierres devront être entièrement remplacées.

Pour la réparation ou le remplacement des matériaux pierreux – afin de conserver l'aspect d'origine du Palais de Justice –, des pierres taillées sur mesure provenant des carrières d'origine (principalement les carrières de Comblanchien dans la région française de Bourgogne et les carrières de pierre bleue à Soignies) seront utilisées.

Afin de prévenir de futures infiltrations d'eau après la restauration des façades, la plupart des joints entre les pierres seront également renouvelés. Les surfaces de pierres horizontales seront également recouvertes d'un revêtement étanche à l'eau (en plomb, mortier hydrofuge ou enduction PU).

Restauration du péristyle

Les murs et les plafonds dans le péristyle sont encore en assez bon état. La restauration se limitera donc ici à la réparation des zones abîmées et au rafraîchissement des couches de finition. L'ensemble retrouvera ainsi sa teinte d'origine.

Restauration de la menuiserie

Un inventaire de la menuiserie (châssis et portes, claires-voies, impostes) a été dressé. Celle-ci sera restaurée et repeinte. Le vitrage d'un certain nombre de fenêtres sera également remplacé. En fonction des espaces, il s'agira soit d'un vitrage de sécurité ou anti-effraction (pour des espaces hautement sécurisés), soit d'un vitrage isolant (pour les locaux chauffés), améliorant davantage l'efficacité énergétique du Palais de Justice.

Réaménagement de la cour d'honneur

La cour d'honneur (parvis) du Palais de Justice sera réaménagée. La structure des caves sous les escaliers, qui présente une dégradation du béton et des infiltrations d'eau, sera réparée. Le revêtement en pavés de la cour d'honneur sera également réparé.

Une nouvelle grille respectant l'esthétique historique de la grille d'origine sera également placée. Une accessibilité optimale reste cependant une priorité.

Réalisation d'un plan lumière

Dans le cadre du Plan Lumière que le gouvernement bruxellois a approuvé en 2017, un éclairage scénographique sera développé pour le Palais de Justice. Celui-ci mettra en avant les aspects esthétiques et architecturaux du bâtiment et sera également adapté au fil de la soirée ou de la nuit.

Adaptation des échafaudages du socle de la coupole

L'adaptation des échafaudages du socle de la coupole fait également partie de ces travaux. Ces échafaudages serviront à l'étude de restauration préparatoire pour les façades du socle et aux futurs travaux en eux-mêmes.

Accessibilité au bâtiment et à la zone de chantier

La zone de chantier occupera toute la cour d'honneur du côté Place Poelaert et une grande partie des rampes du côté de la rue des Minimes. De plus, des grues à tour seront installées dans la cour d'honneur.

Les visiteurs et les avocats continueront d'avoir accès au bâtiment via la façade avant dans les prochains mois. Toutefois, le personnel utilisera l'entrée située rue aux Laines.

Restauration des façades par phases

Durant la première phase (2023-2025), la façade avant, côté Place Poelaert, sera restaurée.

Le socle de la coupole sera quant à lui restauré dans la phase suivante (la coupole a déjà été restaurée en 2003). Début 2024, l'étude de restauration et les essais de restauration pour cette zone débiteront. Les travaux eux-mêmes sont planifiés entre 2026 et 2027. Pour ces travaux, un dossier d'adjudication distinct sera élaboré.

Les façades des côtés de la rue de Wynants, de la rue aux Laines et de la rue des Minimes, ainsi que les façades des cours intérieures et des rampes suivront lors des phases suivantes. Le planning concret dépendra du déroulement de la première phase.

L'objectif est de libérer le Palais de Justice de Bruxelles de ses échafaudages d'ici 2030.

Fiche technique

- Surface de la façade avant : ± 22 750 m²
- Études : PERSPECTIV architecten
- Entrepreneur pour la restauration de la façade avant et l'adaptation des échafaudages du socle de la coupole : T.M. Artes Woudenberg nv – Artes Roegiers nv
- Coût des travaux sur la façade avant et échafaudages du socle : 31,7 millions d'euros, T.V.A. comprise
- Durée des travaux : 400 jours ouvrables (environ 2 ans)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Cardoso Nunes
Catherine (FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)495 21 06 86
press@buildingsagency.be